

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

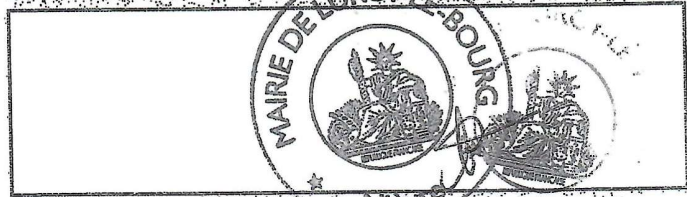
Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 0 5 8 1 4 7 2 5 C 0 0 0 1
b Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie et signature du receveur

CU b 058 147 25 C0001
affiché en Mairie le 04/07/2025

1004/07/2025

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

- b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

- ① Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

ASTRA CONSEILS

Raison sociale

ASTRA CONSEILS

N° SIRET

9 8 0 2 3 6 0 9 5 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :

Nom

BEUVIN

Prénom

THIBAUT

3

Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 33 Voie : PLAGE BOUZIER

Lieu-dit : _____

Localité : CHAUNY

Code postal : 0 2 3 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 6 6 3 8 4 1 1 0 1 Indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

thibaut.beuvin @ astraconseils.com

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4

Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LES BRUYAUX

Localité : LURCY LE BOURG

Code postal : 5 8 7 0 0

4.2 Références cadastrales^[1] :

Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[2] : 900569

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

[2] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

5 Cadre réservé à l'administration - Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui Non

Eau potable : Oui Non

Assainissement : Oui Non

Électricité : Oui Non

Observations :

↳ Excepté pour les parcelles C288, C298, C311, C318, C319, C918, ZI21, ZI23
ZK1, ZK15, ZK73, ZM15, ZM15 et ZL1 qui sont bordées par un
Chemin Rural.

excepté pour les parcelles C918 et ZL1

5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements	Par quel service ou concessionnaire ?		Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Électricité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	

Observations :

6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

A CHAUNY

Fait le 01/07/2025

Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.


1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dgd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/td/JORFTEXT000043279929>

Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- Il existe deux types de certificat d'urbanisme
 - a) Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
 - b) Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.
- La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

→ Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2 Modalités pratiques

- Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.
- Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
- Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.
- Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

▲ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2.

La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
<input checked="" type="checkbox"/> CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : - Rappeler l'adresse du terrain - Représenter les voies d'accès au terrain ; - Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]		
<input checked="" type="checkbox"/> CU2. Une note descriptive succincte (vous pouvez vous aider de l'exemple de notice page 8)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : - la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...), - la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; - la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.
S'il existe des constructions sur le terrain :		
<input type="checkbox"/> CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

Note descriptive succincte

- ① Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Cette page fait office de notice si elle est complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.

Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...)

Le projet consiste à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol pour la production d'électricité renouvelable via une injection sur le réseau public de transport ou de distribution d'électricité.

En outre, cette centrale sera caractérisée comme "Agrivoltaïque" conjuguant production d'électricité et maintien d'une activité agricole pour l'essentiel par pâturage bovin déjà présent.

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

– Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

Une centrale photovoltaïque (Agrivoltaïque) se compose de plusieurs équipements et installations :

- les panneaux photovoltaïques
- les onduleurs
- les transformateurs et le poste de livraison
- les structures
- la voirie
- les clôtures
- le système de télésurveillance

– Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.

Complètent ce cerfa, l'annexe 1 (Références cadastrales complémentaires), l'annexe 2 (Références cadastrales complémentaires), l'annexe 3 (CU1) composée de 3 pages et l'annexe 4 (CU2) composée de 2 pages.

ANNEXE

Références cadastrales complémentaires

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

▲ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : 0 1

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 2 8 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 78840

Préfixe : 0 0 0 Section : Z K Numéro : 0 0 0 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 53860

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 2 8 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 101430

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 2 9 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 41700

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 2 9 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 134025

Préfixe : 0 0 0 Section : Z I Numéro : 0 0 2 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 31200

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 3 1 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 66255

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 3 1 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10855

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 3 1 4 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 17430

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 3 1 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8460

Préfixe : 0 0 0 Section : Z I Numéro : 0 0 2 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27060

Préfixe : 0 0 0 Section : Z I Numéro : 0 0 2 4 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 57880

Préfixe : _____ Section : Z M Numéro : 0 0 5 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 38866

Préfixe : _____ Section : 0 C Numéro : 0 3 1 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 48435

Préfixe : _____ Section : Z M Numéro : 0 0 1 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7997

Préfixe : _____ Section : Z M Numéro : 0 0 1 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5754

Préfixe : _____ Section : 0 C Numéro : 0 3 1 7 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7490

Préfixe : _____ Section : 0 C Numéro : 0 3 1 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 14990

Préfixe : _____ Section : Z K Numéro : 0 0 4 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7280

Préfixe : _____ Section : Z K Numéro : 0 0 4 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 620

Préfixe : _____ Section : 0 C Numéro : 0 9 1 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5400

Préfixe : _____ Section : Z K Numéro : 0 0 4 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11380

Préfixe : _____ Section : Z L Numéro : 0 0 4 9 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 11890

ANNEXE

Références cadastrales complémentaires

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

▲ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : 0 2

Préfixe : 0 0 0 Section : Z K Numéro : 0 0 7 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 16002

Préfixe : 0 0 0 Section : Z K Numéro : 0 0 4 9 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 17120

Préfixe : 0 0 0 Section : Z L Numéro : 0 0 0 1 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 23420

Préfixe : 0 0 0 Section : 0 C Numéro : 0 3 1 9 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 54910

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____


Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____



ANNEXE 3 - CU 1.
Plan de situation

Données projets photovoltaïques

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)- Lurcy Le Bourg
Emprise cadastrale

 Parcelles cadastrales concernées

Source : Astra Conseils 2025
Réalisation : Thibaut BEUVIN (2025)



CU 6
Plan
de
situation

La typologie du projet:

Centrale agrivoltaïque au sol

Commune concernée:
Lurcy Le Bourg (58700)

Les caractéristiques :

Surface parcellaire concernée totale :
900 569 m²

Surface d'implantation cible: 77 ha

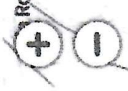
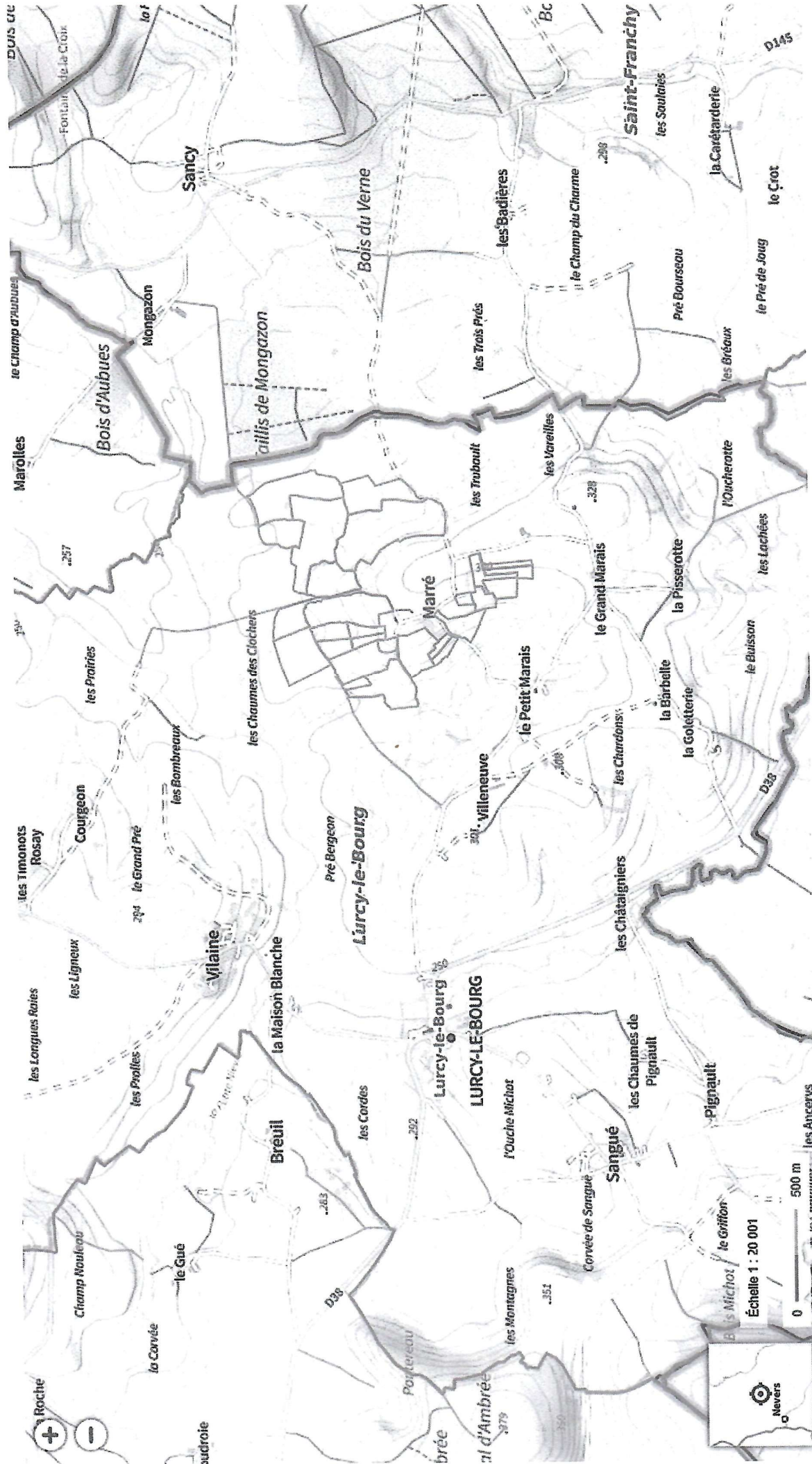
Puissance installée cible : 55 MWc

Ensoleillement : 1464 kWh/m²

Productible : 1258 kWh/kWc/an

Nature du site :

Parcelles agricoles en prairies avec
pâturage bovin et ovin



Échelle 1 : 20 001

0 500 m

les Ancervy



PLANT SUMMARY "FRA_LeBoung Trackers"

Total Inverter Power of Plant @40°C:	49.51 MVA
Total DC Peak Power (STC):	52.98 MWp
PV Modules:	65,450 panels
Pitch:	5.5 m
CCR	27.5%
Total Site Area	90 ha
Total PV Area	77 ha

GEOGRAPHICAL COORDINATES

Country	FRANCE
Coordinates (UTM 31U)	531593.72 m E 5228495.32 m N
	WGS84

LEGEND

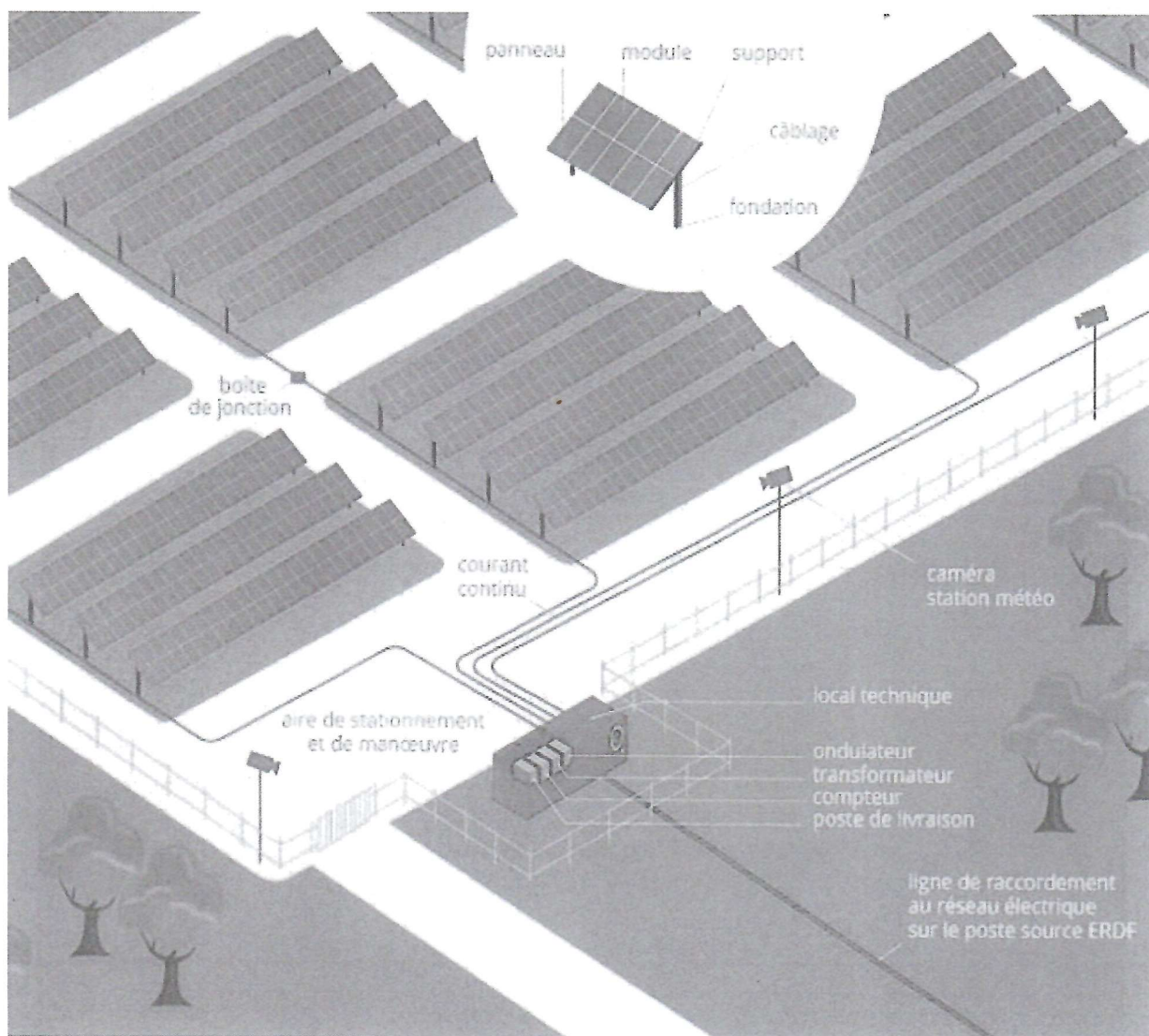
	Solar Panels in Trackers (1V°50 - 1V°75)
	Fenced area
	PV area
	Terrain Restrictions
	Internal Road (Typically 5 m wide)
	9 MVA Power Station

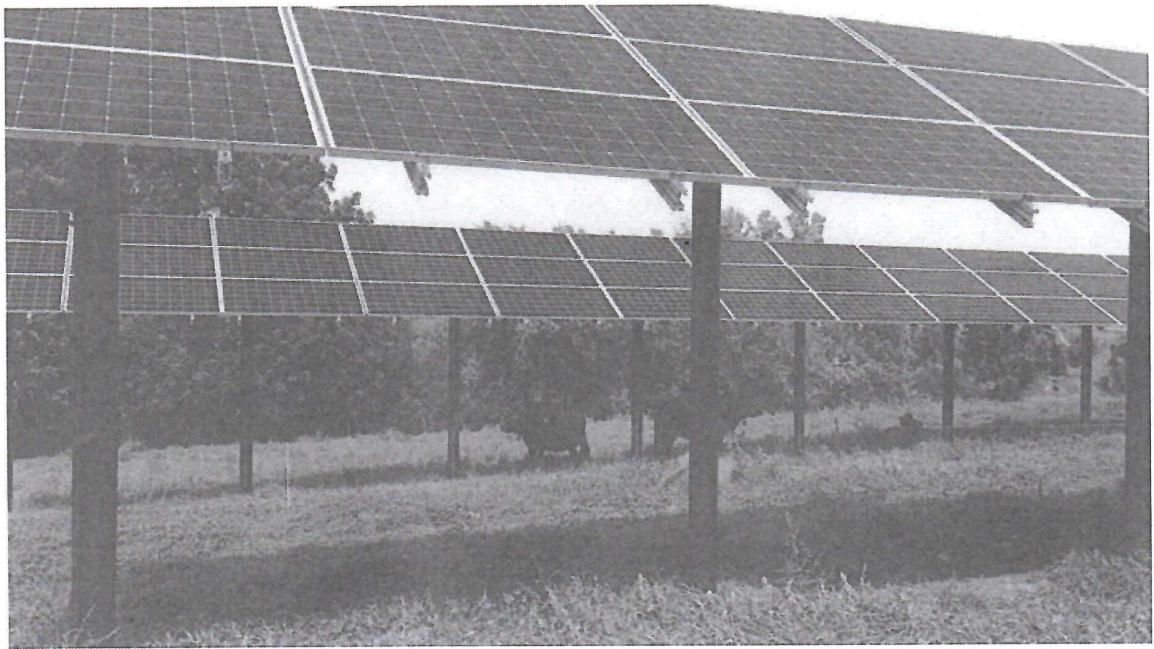
CU 2. ANNEXE 4

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Lieux-dits « Les Presles », « Pre Chambon », « Champs de Marre », « Le Pre Chambon », « Marre », « Les Bruyaux », « Le Chiquenalt », « Le Pre de Lurcy », « La Chaume des Clochers » et « Chemae » - commune de LURCY LE BOURG (58700)

SAS ASTRA CONSEILS





Impressions

